



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous ne voulons pas de cette médecine-là !

L'ANEMF a réuni ce week-end les représentants des étudiants en médecine de France. Lassés par des mois d'un dialogue à sens unique, ils ont acté leur opposition ferme au projet de loi de santé tel qu'il est rédigé.

Nous ne voulons pas d'un tiers-payant généralisé qui n'a fait la preuve ni de sa simplicité, ni de sa pertinence. Si le renoncement aux soins pour raisons financières est un problème de santé publique majeur, force est de constater que la loi de santé ne résout rien : en mettant en péril l'indépendance et la viabilité de l'exercice libéral, elle fait peser sur le système de santé les conséquences d'un affichage politique obstiné. **Les étudiants en médecine n'accepteront pas la mise en place d'un dispositif qui, en prétendant bénéficier à tous, ne profitera en fait à personne.** L'ANEMF demande à Marisol Touraine d'assumer une nouvelle orientation : celle qui consisterait à simplifier les dispositifs de tiers-payant déjà en place, et à les étendre aux populations qui souffrent le plus du renoncement aux soins.

Nous ne voulons pas d'un système de soins administré par des Agences Régionales de Santé placées dans un rôle d'ultra-gouvernance qui n'est pas le leur. La promesse formulée par Marisol Touraine de remettre les professionnels de santé au centre de la décision doit être suivie d'effets. Les politiques successives de renforcement du contrôle administratif incitent au plus grand pessimisme. **L'ANEMF veillera à ce que l'initiative d'organiser les prises en charge reste la prérogative des seuls professionnels : c'est à ce prix que nous préserverons la qualité de la relation médicale et la cohérence des coopérations interprofessionnelles.**

Nous ne voulons pas d'une convention régionale construite comme une voie de détournement de la convention nationale et qui, par sa nature même, remet en cause les fondements de notre système de sécurité sociale. Si les disparités régionales existent, elles ne doivent jamais être traitées dans le mépris des valeurs de solidarité nationale qui animent depuis 1945 le système de santé français. **En instaurant une régionalisation des prises en charge de l'assurance-maladie, le projet de loi de santé ouvre la porte à des dérives importantes : l'article 41 doit être supprimé.**

Nous, futurs médecins, voulons exercer dans le respect d'une médecine profondément humaine, centrée sur la relation médecin-patient et la coopération professionnelle. Nous avons sollicité, sur ce projet de loi, des mesures concrètes en faveur des jeunes : il nous a été répondu par le mépris. **L'urgence est là : la Ministre doit dès maintenant s'engager sur de nouvelles dispositions en faveur des futurs professionnels.** En favorisant l'installation des jeunes, en libérant les études médicales de leur tutelle hospitalière unique et en redonnant de la place à un temps médical écrasé par la charge administrative, Marisol Touraine pourra dire qu'elle a fait une loi utile pour demain.

Le projet de loi de santé ne répond pas, en l'état, aux ambitions qu'il prétend se donner. Lassée par des mois d'une concertation sans écoute, l'ANEMF appelle la ministre à prendre la mesure du mécontentement des jeunes. Dans les prochains jours, les étudiants en médecine de toute la France se réuniront en Assemblée Générale pour préparer leur réponse. L'ampleur de ce qui doit être réécrit impose des décisions courageuses : sans attendre, le Ministère de la Santé doit s'engager sur un nouveau calendrier parlementaire.

Pour l'ANEMF,
Sébastien Foucher, président

Contacts presse :

Sébastien FOUCHER
Président de l'ANEMF
Tel : 06 50 38 64 94
president@anemf.org

François-Antoine CASCIANI
Chargé des Problématiques Professionnelles
Tel : 06.74.83.85.16
profession@anemf.org